

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2011

Réception par le Prefet : 11/07/2011

Publication : 15/07/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2011-7-9-3
Séance du vendredi 8 juillet 2011

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG – 2010-4-9-1 du Conseil Général du 8 décembre 2010 relative aux moyens d'intervention en faveur du sport,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde aux organisateurs des manifestations sportives figurant en annexe 1 du rapport, les aides telles que proposées ;
- Précise qu'elles seront versées à l'issue de la manifestation au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département ;
- Décide que la dépense correspondante d'un montant total de 25 850 € sera prélevée sur le Budget Départemental programme E732, chapitre 65, fonction 32, nature 6574, code/programme 25571, service 102.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté